ASSEMBLÉE NATIONALE

Saint-Pierre le 9 janvier 2009

M. Jean-Pierre BERÇOT
Préfet de l'Archipel

SAINT-PIERRE

Annick GIRARDIN
député
conseiller territorial
de Saint-Pierre-et-Miquelon

PERMANENCE SAINT-PIERRE
BP 4477 - 97500
SAINT-PIERRE ET MIQUELON
TÉLÉPHONE
05 08 41 99 98
TÉLÉCOPIE
05 08 41 99 97
ADRESSE ÉLECTRONIQUE
ecrire@annickgirardin.fr

ASSEMBLÉE NATIONALE
126, rue de l'Université
75355 PARIS cedex 07 SP
TÉLÉPHONE
01 40 63 15 39
TÉLÉCOPIE
01 40 63 15 40
ADRESSE ÉLECTRONIQUE
agirardin@assemblee-nationale.fr

BLOG
www.annickgirardin.fr

PJ : note sur les informations transmises par les services du Ministère de la Santé

Monsieur le Préfet,

J'ai été contactée par plusieurs agents de la fonction publique d'Etat, qui après avoir engagé des démarches auprès de la Caisse de Prévoyance Sociale ont appris qu'ils ne pouvaient pas bénéficier de l'extension à Saint-Pierre-et-Miquelon des nouvelles prestations sociales dispensées par la caisse, ceux-ci ne cotisant pas localement.

Après avoir saisi les ministères concernés afin de m'informer sur le problème et de trouver une solution, il s'avère que les fonctionnaires intéressés doivent s'adresser à leurs services gestionnaires, qui à leur tour pourront solliciter les directions nationales de la fonction publique et du Budget sur les conditions de mise en oeuvre.

Pour votre information, vous trouverez en pièce jointe une note regroupant les précisions, telles qu'elles m'ont été transmises par courriel par les autorités compétentes.

Afin que les fonctionnaires concernés localement ne soient pas privés plus longtemps de leurs droits, je vous serais reconnaissante de bien vouloir transmettre ces informations aux chefs des différents services et à leurs services du personnel.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'expression de ma considération distinguée.

Annick GIRARDIN